



Communiqué du 8 février 2019

NOUVEAU SCANDALE JUDICIAIRE A NIMES : LE COLLECTIF POUR L'ENFANCE SOULIGNE L'URGENCE D'INSTAURER UN ÂGE DE NON-CONSENTEMENT LEGAL STRICT EN FRANCE.

Le Collectif pour l'Enfance (CPLE) exprime sa stupéfaction quant à cette nouvelle requalification en atteinte sexuelle de faits de viols commis par un éducateur de 47 ans sur une jeune fille de 13 ans au moment des faits, placée au sein de l'établissement censé la protéger.

Malgré la différence d'âge et l'autorité exercée par l'adulte sur l'enfant, le juge d'instruction de Nîmes a estimé, au mépris du bon sens et contre l'avis du Parquet, que la contrainte n'était pas caractérisée.

Cette affaire, comme depuis octobre dernier celles de Versailles, Roubaix, Compiègne, Rodez, et certainement beaucoup d'autres non-médiatisées, démontre que les requalifications en atteinte sexuelle se succèdent et que, contrairement aux annonces du gouvernement, la loi du 3 août 2018 n'a en rien résolu la tolérance envers la criminalité sur les enfants.

Il est largement temps d'adopter des textes plus contraignants et d'instaurer dans notre droit **une reconnaissance légale de l'incapacité de l'enfant à consentir à une relation sexuelle avec un adulte, par l'instauration d'un seuil d'âge à 15 ans.**

La lutte contre l'impunité de la pédocriminalité, quasi totale en France, doit enfin devenir une réelle priorité.

Créé en juillet 2018, le CPLE réunit plus de 30 associations majeures et de nombreuses personnalités.

A Paris, le bureau du CPLE

Contacts presse :

Pascal Cussigh : 06 10 71 29 28

Vanessa Saab : 07 68 88 68 48

Mié Kohiyama : 06 80 34 99 72